

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION Jeu-concours « JEU DE NOËL – OÙ EST L'EPI ? »

1) Organisateur

La société Medic Centre Industrie, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le n° 790 151 310, dont le siège social est situé 15 rue Jules Verne, 63100 Clermont-Ferrand, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « JEU DE NOËL – OÙ EST L'EPI ? »

Contact : siteinternet@mediccentre.com

2) Plateformes de diffusion – absence de parrainage (LinkedIn / Instagram / Facebook)

Le Jeu est diffusé sur LinkedIn, Instagram et Facebook (ci-après les « Plateformes ») et est géré via un formulaire externe.

Les Plateformes ne sponsorisent pas, n'aprouvent pas et n'administrent pas le Jeu, et ne sont associées à celui-ci d'aucune manière.

Conformément aux règles applicables aux promotions sur Facebook/Instagram, chaque participant reconnaît :

qu'il libère Meta (Facebook/Instagram) de toute responsabilité liée au Jeu ;

que le Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé, administré par, ni associé à Meta ;

que les informations fournies le sont à l'Organisateur et non à Meta/Facebook/Instagram. Facebook+1

LinkedIn n'est pas non plus responsable du Jeu ni de ses modalités.

3) Conditions de participation

3.1. Le Jeu est ouvert à toute personne physique :

majeure à la date de participation,

résidant en France métropolitaine

3.2. Sont exclus :

les salariés, dirigeants, et plus généralement toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu,

3.3. Une seule participation par personne (même nom / même email / même téléphone) est autorisée pendant toute la durée du Jeu. En cas de participations multiples, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler toutes les participations concernées.

4) Durée

Le Jeu est ouvert du 15 décembre 2025 à 00:01 au 5 janvier 2026 à 23:59 (heure de Paris).

Toute participation hors délai ne sera pas prise en compte.

5) Modalités de participation

Pour participer, le participant doit :

identifier la case (parmi 6) dans laquelle se cache l'EPI du Père Noël,

compléter le formulaire de participation accessible via le lien fourni dans les publications,

indiquer sa réponse et ses coordonnées, puis valider l'envoi.

Toute participation :

incomplète, illisible, comportant des coordonnées manifestement erronées,

réalisée via des procédés automatisés (bots, scripts) ou frauduleux,

sera considérée comme nulle.

Aucune obligation de suivre une page/compte, aimer, commenter, identifier des amis ou partager n'est imposée pour participer (sauf mention explicite contraire dans une version mise à jour du règlement).

6) Lots

Les lots sont offerts grâce aux partenaires de l'Organisateur.

Les lots :

ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en numéraire,

sont attribués nominativement au gagnant,

peuvent être remplacés, en cas d'indisponibilité indépendante de la volonté de l'Organisateur, par un lot de valeur et de nature équivalentes ou supérieures.

7) Désignation des gagnants – tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 12 janvier 2026 parmi l'ensemble des participations valides ayant donné la bonne réponse..

L'Organisateur pourra établir une liste de gagnants suppléants en cas de non-réponse, d'inéligibilité ou de renonciation.

8) Information des gagnants – remise des lots

Les gagnants seront contactés via les coordonnées renseignées dans le formulaire, dans un délai indicatif de 2 jours après le tirage au sort. Le gagnant devra répondre dans un délai de 15 jours calendaires à compter de l'envoi de la notification, afin de confirmer l'acceptation du lot et transmettre les informations nécessaires à l'expédition. À défaut, il sera réputé avoir renoncé à son lot, qui pourra être attribué à un suppléant.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des retards, pertes, vols

9) Publication des résultats

Sauf opposition expresse, l'Organisateur pourra annoncer les gagnants sur les Plateformes (par exemple : prénom + initiale du nom, et/ou société) afin de garantir une divulgation minimale.

10) Données personnelles (RGPD)

Les données collectées dans le cadre du Jeu (ex. nom, prénom, email, téléphone, société, réponse) sont traitées par l'Organisateur pour : gérer la participation, effectuer le tirage au sort, contacter les gagnants et expédier les lots, prévenir la fraude et conserver la preuve du Jeu.

Le participant doit pouvoir participer sans être obligé d'accepter de la prospection commerciale ; toute prospection doit faire l'objet d'un opt-in séparé (case distincte non pré-cochée). CNIL+1

Durées de conservation :

participants non gagnants : 2 mois après la fin du Jeu,

gagnants : 2 mois après remise des lots (preuve/gestion),

Droits : accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité, à exercer via [email RGPD/DPO].

Réclamation possible auprès de la CNIL.

Le formulaire peut être hébergé et opéré par des prestataires (ex. Google Forms) agissant en qualité de sous-traitants.

11) Fraude – disqualification

Toute fraude, tentative de fraude ou manœuvre destinée à augmenter artificiellement ses chances (multi-comptes, faux noms, automation, usurpation, etc.) entraînera la disqualification immédiate du participant, sans préjudice d'éventuelles poursuites.

12) Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

des dysfonctionnements des Plateformes, d'Internet, des équipements ou logiciels des participants,

des erreurs de saisie des coordonnées,

de tout empêchement indépendant de sa volonté (force majeure, incident technique majeur) perturbant le Jeu.

13) Modification – suspension – annulation

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, prolonger, suspendre ou annuler le Jeu en cas de nécessité (notamment fraude, incident technique, force majeure). Toute modification substantielle fera l'objet d'une information sur les Plateformes.

14) Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est accessible sur simple demande à [email concours] et/ou via un lien communiqué dans les publications.

15) Loi applicable – litiges

Le règlement est soumis au droit français. Toute contestation doit faire l'objet d'une tentative de résolution amiable. À défaut, compétence est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de l'Organisateur, sous réserve des règles d'ordre public.